

Québec, le 14 mars 2016

Objet : Demande d'accès à l'information

Veillez trouver ci-joint un document détenu par l'INESSS en lien avec votre demande d'accès à l'information du 23 février dernier concernant *copie de toutes les communications (courriels, mémos, directives, lettres, avis, etc) de l'INESSS au ministre de la Santé et des Services sociaux, à son cabinet, au sous-ministre ou au Ministère de la Santé et des Services sociaux depuis le 1er avril 2014 dans le cadre de la révision de la couverture publique des médicaments pour les traitements de procréation assistée (fécondation in vitro, stimulation ovarienne, insémination artificielle).*

Je vous informe toutefois que nous sommes toujours à travailler sur le dossier et que les documents que nous produisons ne sont faits que dans le cadre de l'élaboration d'une recommandation qui est toujours en cours. Ainsi, nous ne pouvons vous les transmettre considérant cette caractéristique et ce conformément à l'article 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Vous pouvez exercer votre droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Espérant le tout à votre convenance et demeurant disponible pour toute information supplémentaire, veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ PAR

André Jean
Secrétaire général et conseiller à l'éthique